

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

### L'an deux mil VINGT DEUX

**Le 17 Novembre à 19 h00**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 10 novembre 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine , Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie , M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc , M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M ISNARD Michel, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 36

Nombre de votants : 38

Excusés : Mme FEJARD Carole, M LE PAGE Clément, M CROZET Yves (remplacé par M ISNARD Michel), Mme CALLSEN Marie-Christine, Mme LARDET Anne Sophie, Mme CARRENO Mercédès.

Pouvoirs : Mme FEJARD Carole à M DURANTIN Michel, Mme CALLSEN Marie-Christine à M CHENAUD Fabrice ;

Election d'un secrétaire de séance : M MOULIN Bernard, (Vougy)

### N°2022/N°162

## OBJET : DECHETS MENAGERS - VALIDATION ANNEXES FINANCIERES 2023 DU REGLEMENT RGI ET DES TARIFS 2023

Monsieur le vice-Président en charge des déchets ménagers rappelle aux conseillers les différentes annexes qui ont été transmises en amont de la séance,

Avec notamment la présentation générale financière de la RGI 2023, en section de fonctionnement et d'investissement par services.

Pour la section de fonctionnement la projection du budget 2023 par services serait la suivante (en tenant compte de la hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes pour 25 000 € supplémentaires) :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
		<b>Excédent reporté</b>	<b>296 779,49 €</b>
financières, exceptionnelles et		(Redevance, Dotation, ...),	
<b>Non affecté</b>	157 700,00 €	<b>Non affecté</b>	500,00 €
<b>01- Déchèterie</b>	992 470,00 €	<b>01- Déchèterie</b>	269 000,00 €
<b>02- Décharge Villers</b>	900,00 €	<b>02- Décharge Villers</b>	- €
<b>03- Tri sélectif</b>	535 910,00 €	<b>03- Tri sélectif</b>	452 000,00 €
<b>04- Ramassage OM</b>	739 250,00 €	<b>04- Ramassage OM</b>	- €
<b>05- Animations et biodéchet</b>	115 320,00 €	<b>05- Animations et biodéchet</b>	16 600,00 €
<b>06- RGI</b>	138 375,00 €	<b>06- RGI</b>	15 000,00 €
<b>07- Collecte cartons</b>	74 200,00 €	<b>07- Collecte cartons</b>	20 000,00 €
<b>08- Collecte encombrants</b>	5 355,00 €	<b>08- Collecte encombrants</b>	- €
Admissions en NV et créances étés	25 000,00 €	Redevance Générale Incitative	1 910 000,00 €
Titres annulés années antérieures	20 000,00 €		
Dotations aux provisions (% des RAR)	45 000,00 €	Reprise sur provisions (% des RAR)	45 000,00 €
Amortissements	123 050,00 €	Amortissements	16 600,00 €
Epargne brute mise en réserve	68 949,49 €		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 041 479,49 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 041 479,49 €</b>

Pour la partie investissement, M, le Vice-président précise que se poursuivent les actions suivantes :

- d'achat de colonnes de tri avec un rattrapage des phases compte tenu des fortes hausses de tarifs en 2022 soit un surcoût 58 000 € HT.
- achats de bacs et pièces détachées avec une révision de prix pour 2022 de plus de 22 %.
- achat divers déchèterie : bennes et caissons non réalisés en 2022 et reportés, un gerbeur peu adapté et compte tenu de nombreuses réparations pour 15 000 €.
- changement du camion prévu sur 2022 et repoussé sur 2023.
- dans le cadre de l'appel à projets de l'ADEME, l'achat d'un broyeur pour 20 000 € subventionné à hauteur de 55 %.
- le changement du véhicule de service qui est relativement ancien pour passer à de l'électrique pour un coût de 26 000 €.

Monsieur le vice-Président en charge des déchets ménagers informe le Conseil que le comité consultatif préconise un maintien des tarifs :

Participation usager : 64.74 €

Coût au litre du forfait usager : 0.508 €

Coût au litre collecté : 0.0207 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide le règlement RGI et ses annexes financières 2023 (ci annexés) à compter du 1er janvier 2023 qui prévoit un maintien des tarifs.
- Dit que les dépenses et les recettes sont prévues au budget annexe déchets ménagers

Le secrétaire de séance  
Représentant de la commune de Vougy  
M Bernard MOULIN



Le Président de la Communauté  
De Communes  
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20221117-N2022-162-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/11/2022